



**Séance du jeudi 28 février 2023 à 19h30**

**Présents** : M. André JOSSE, M. Bruno LE MEN, Mme Martine GOUÉDO, Mme Solange GLÉHELLO, M. Sébastien BÉCEL, M. Marc Peton, Mme Monique RONDEAU, Mme Fabienne MÉZANGES

**Absent excusé** : M. Frédérique MARAY, ayant donné procuration à M. André JOSSE

**Absent** : M. René BOULÉ, M. Ronan GARIN,

**A été nommée secrétaire** : Mme Martine GOUÉDO

**SOMMAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : La contribution de la commune concernant les travaux de l'école Suzanne Bourquin de Josselin ;

- Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2022 ;
- Travaux de branchement en eau potable dans le lotissement ;
- Remplacement d'un poteau incendie, rue de la mairie ;
- Démontage et remplacement des serrures de la mairie et la salle communale ;
- Compte rendu de la réunion du 21 janvier de la commission « Avenir de l'école » ;
- Réflexion sur la création d'un PumpTrack ;

Affaires diverses ;

- Organisation d'une journée de sensibilisation à la conduite pour les séniors ;
- Demande d'occupation de la salle communale par les organisateurs de la ronde du Porhoët du 16 avril ;
- Réunion de la commission voirie afin de déterminer les travaux à prévoir en 2023 ;

Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Martine GOUÉDO comme secrétaire de séance.

**N°001-2023 – Validation du compte rendu du Conseil municipal du 24 novembre 2022**

Monsieur le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

**-Approuvent** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022.

### **N°002-2023 – Modification de la décision concernant le financement des travaux de l'école Suzanne BOURQUIN de JOSSELIN.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite au Conseil municipal du 24 novembre dernier il a été approuvé le montant de 3 242€ correspondant à la contribution annuelle de la commune concernant le projet de travaux de l'école Suzanne BOURQUIN.

Le Syndicat scolaire du Pays de Josselin ayant approuvé une modification des statuts lors de sa réunion du 31 janvier 2023 et que par conséquent la contribution annuelle de la commune est désormais de 1 383€ soit un taux de 1.20% du besoin de financement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité le schéma de déconstruction et reconstruction à neuf de la partie élémentaire de l'école Suzanne BOURQUIN pour un coût annuel supporté par la commune de la Grée Saint Laurent de 1 383€ soit un taux de financement de 1.20%.
- **Chargent** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du syndicat scolaire du pays de JOSSELIN.

### **N°003-2023 – Branchement en eau potable du lotissement des bois**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception du devis de la SAUR concernant le branchement en eau potable du lotissement des bois pour un montant de 4 339.83€ HT soit 5 207.79€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité le devis de la SAUR.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'engager cette dépense d'investissement.

### **N°004-2023 – Changement du poteau d'incendie du bourg**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à un contrôle de conformité de la SAUR, le poteau d'incendie du bourg était hors d'usage par conséquent il a été transmis en mairie un devis de changement pour un montant de 1 530.16€ HT soit 1836.19€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** le devis de la SAUR.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'engager cette dépense d'investissement.

### **N°005-2023 – Changement des serrures de la salle communale et de la mairie**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Alexandre Métallerie concernant le changement de l'ensemble des serrures de la salle communale ainsi que celle de la mairie pour un montant de 4 011.52€ HT soit 4 813.82€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** le changement de la totalité des serrures de la salle communale et de la mairie.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'engager cette dépense d'investissement.

### N°006-2023 – Rénovation de l'école

Madame Fabienne Mézanges informe les membres du Conseil municipal que suite à sa rencontre avec Monsieur Morel Architecte conseil du CAUE du Morbihan propose de prendre contact avec un cabinet spécialisé dans l'aménagement des biens communaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** la proposition de Madame Fabienne Mézanges de contacter un cabinet d'architecte spécialisé dans l'aménagement des biens communaux.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'engager cette dépense d'investissement.

### N°007-2023 – Demande de subvention concernant l'implantation d'un Pumptrack

Madame Fabienne Mézanges informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de déposer une demande de subvention en vue du financement de l'implantation sur la commune d'un Pumptrack à hauteur de :

- 50 % auprès de l'Agence Nationale du Sport
- 30 % auprès du Conseil Départemental
- 20% en auto financement

Sachant que l'ensemble des subventions ne peuvent dépasser 80 % du projet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et une abstention :

- **Approuvent** la proposition de Madame Fabienne Mézanges de contacter un cabinet d'architecte spécialisé dans l'aménagement des biens communaux.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'engager cette dépense d'investissement.

### N°008-2023 – Vente de bois sur pied

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que sur le lotissement il y a la nécessité d'abattre des arbres en vue de la commercialisation des trois lots.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**Décident** de vendre les arbres sur pied pour la somme de 45€ la corde et de communiquer afin que les acquéreurs de ces arbres viennent s'inscrire en mairie.

### N°008-2023 – Journée de sensibilisation à la conduite

Monsieur le Maire informe qu'une demi-journée de sensibilisation à la conduite va être organisée le 20 mars à Josselin.

Cette formation sera gratuite pour la population puisque le coût sera réparti entre les communes de Josselin, Guillac et La Grée Saint Laurent avec un montant de 467€ par commune.

- **Approuvent** la proposition de la mairie de Josselin.
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer la convention.

## **Questions diverses :**

### Demande d'occupation de la salle communale :

L'organisateur de la course cycliste « La ronde du Porhët » souhaite réserver la salle communale pour le 16 avril sachant que la salle la commune de Saint Malo des trois fontaines est en travaux.  
Il est décidé de réserver la salle le 16 avril au profit de « La ronde du Porhët » à titre gratuit.

### Commission voirie :

La commission voirie va se réunir le samedi 11 mars afin de faire le tour des routes de la commune en vue de travaux de réfection.

### Police pluri communale :

Monsieur Bruno LE MEN ayant participé au projet de la police pluri communale par conséquent il est élu référent de ce dossier.

### Organisation des boucles Guégonnaises :

Monsieur le Maire informe que les organisateurs des boucles Guégonnaises sont à la recherche de 12 personnes sur la commune pour garder les routes.

### Vote du budget :

Monsieur le Maire propose de retenir la date du 30 mars pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 21h35.